Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Affiché le 28 SEP. 2022
ID : 081-218101400-20220923-1628_DL74230922-DE

DEPARTEMENT DU TARN

ARRONDISSEMENT DE CASTRES

COMMUNE DE LAVAUR

OBJET : Décision modificative budgétaire n° 6 - Budget VILLE.

Publié, le 28 SEP. 2022

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt-deux, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mme BALAT, Adjoints, MM. LABORDE, RENAULT, Mme RÉMY, MM. VANTAUX, GAMBIER, Mmes LESPINARD, DOURTHE, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mme BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, FAURE, LE NY.

Avaient donné pouvoir :
M. BONHOMME à Mme IMBERT
Mme ESPARBIÉ à Mme BONNIFACY
M. POMARÈDE à M. CARAYON
Mme DECOUX-POINDRELLE à M. FÈVRE
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme MARIGNOL
Mme LEY à Mme GUIDEZ
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE
M. THÉNARD à Mme FAURE

Mme IMBERT est nommée secrétaire de séance.

L'adjoint au Maire, délégué à la voirie et aux travaux, informe ses collègues que la Commune de LAVAUR et le Conseil Départemental du Tarn ont signé, le 18.07.2022, une convention définissant les modalités de financement de l'aménagement de la RD 630 avenue Georges Sabo.
Le montant maximum de la participation financière du Département a été établi à la somme de 220 000 € T.T.C. au lieu de 81 000 € préalablement accordés.

.../...

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Affiché le 28 SEP. 2022
ID : 081-218101400-20220923-1628_DL74230922-DE

.../...

Aussi, cette nouvelle recette d'investissement permet à la fois d'augmenter la ligne 333 (matériel divers), afin de subvenir aux besoins non prévisibles de matériel de la cuisine centrale et des services techniques et de diminuer, d'autre part la ligne emprunt.

Ainsi, la décision modificative n° 6 suivante est proposée :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
1323.822.485	Travaux de voirie Subvention départe-mentale non transférable	+ 139 000€
1641.020	Emprunt	- 86 700€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
2158.020.333	Matériel divers	+ 52 300€

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanmité,

ACCEPTE la décision modificative budgétaire n° 6, telle qu'elle est énoncée, ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

Le Maire,
Bernard CARAYON.

La secrétaire de séance,
Marie-Christine IMBERT.